

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL146

présenté par

Mme Schmid, M. Quentin, M. Marsaud et M. Mariani

ARTICLE 33 BIS

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

« du Haut Conseil »,

les mots :

« de l'Assemblée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article premier.